Montagny, le 29 août 2022

Préavis n° 11/22 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement d'un terrain de sport sur l'aire de loisirs au centre du village.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit destiné à l'aménagement d'un terrain de sport aux abords de la Maison de Commune.

Lors de sa séance du Conseil communal du 28 juin 2021, la motion : « Une place de jeux, un lieu pour se rencontrer, se dépenser, s'amuser » fut présentée par trois conseillères communales.

Cette motion soulignait l'importance que cette aire de loisirs devienne un réel lieu de rencontre et de partage pour l'ensemble de la population de tous âges confondus, mais également, un lieu de dépense et de mouvements bénéfique à la santé de tout un chacun. De plus, l'intégration de nouveaux habitants, jeunes et moins jeunes, serait largement facilitée avec la création d'un lieu de loisirs et de rencontre. De nombreuses publications mentionnent l'importance de ces espaces publics au sein des communes, promouvant ainsi une bonne qualité de vie à ces habitants.

Une séance a été organisée entre les signataires de la motion et une représentation de la Municipalité pour définir les bases d'un projet plus global. L'aire de loisirs se divisant en 4 parties, il est ainsi possible de partager les différentes activités tout en conservant une perspective de connectivité intergénérationnelle.

Depuis cette réunion, la place de jeux a été rénovée et un terrain de pétanque pourvu de deux pistes a été aménagé.

Lors de la séance du Conseil communal du 11 avril dernier, un projet d'aménagement d'une place de sport avec revêtement synthétique fut présenté, faisant suite à la requête qui avait été émise en faveur des adolescents.

La Municipalité a opté pour une variante « light » d'une place multisports dans le but de préserver l'ouverture et l'esthétisme du terrain situé derrière la Maison de commune. Pour se faire, il a été choisi la mise en place de deux frontons :

Un côté Sud-Est du terrain, muni d'un but de football et d'un panier de basket. *(voir photo ci-dessous)*

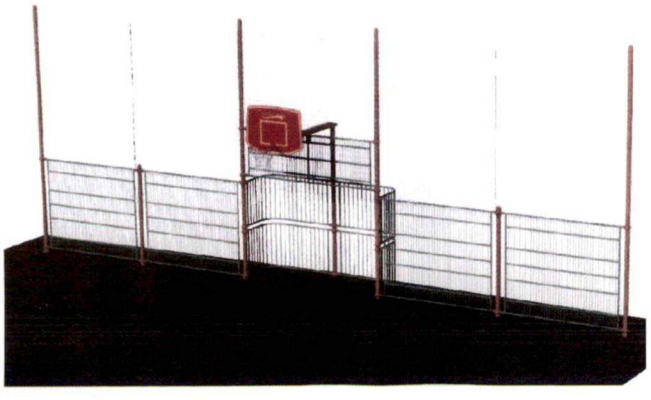

Un plus simple en face de l'autre, avec but de football et panier de basket, pour une meilleure attractivité. (voir photo ci-dessus)

Il a également été décidé de poser un revêtement artificiel dit « EPDM », afin de garantir une plus grande propreté des lieux et de suivre la déclivité du terrain, évitant toute stagnation d'eau. En effet, cet endroit devient extrêmement boueux en cas de pluie. Un drainage est prévu afin d'éviter tout ruissellement d'eau et l'inondation du terrain en contre bas.

Une haie vive sera plantée pour clairement délimiter la place de sports du parking public. Il a également été décidé d'en planter une seconde entre la place de sport, côté fronton, et la propriété voisine ; ainsi, l'ouverture entre les deux terrains sera comblée et la sphère privée de la propriété attenante respectée. (voir photo et surlignage vert ci-dessous)

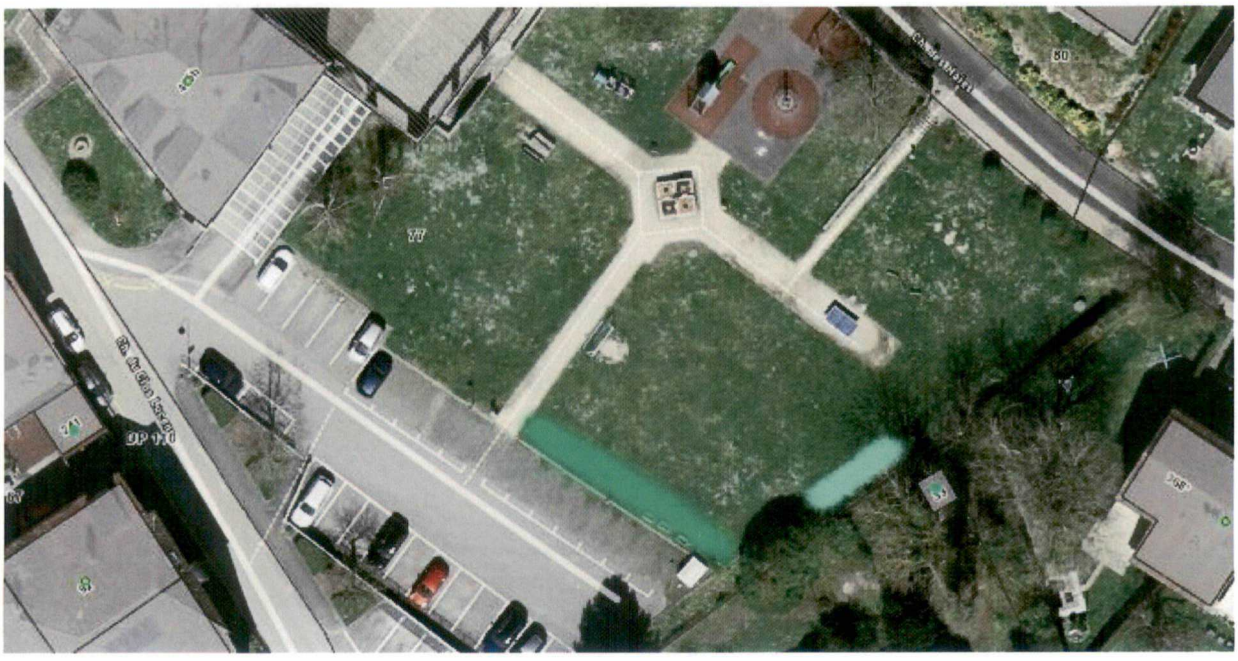

Enfin, des mesures d'accompagnement seront prises afin d'éviter le plus possible les nuisances sonores pouvant découler de cet aménagement.

Dès lors, le projet se présente financièrement de la façon suivante :

• Travaux de terrassement	CHF	33'000.00
• Sol sportif de 273m^2	CHF	41'000.00
• Fronton de 13m avec but de football et panier de basket et un fronton simple avec but de football et panier de basket ainsi que le transport, pose et réalisation du projet global	CHF	25'000.00
• Table de ping-pong	CHF	6'500.00
• Travaux de drainage	CHF	20'000.00
• Plantation de deux haies vives	CHF	7'000.00
• Divers (panneaux et imprévus)	CHF	4'500.00
Total	**CHF**	**137'000.00**

Préavis n° 11/22 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement d'un terrain de sport sur l'aire de loisirs au centre du village.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission

d é c i d e

Article 1 d'accorder le crédit de Fr. 137'000.00 pour l'aménagement d'un terrain de sport sur l'aire de loisirs au centre du village.

Article 2 ce montant sera financé par la trésorerie générale et amorti par le fonds de réserve « Invest/travaux/achat divers » 2820.14

Article 3 de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

Ainsi approuvé par la Municipalité le 29 août 2022 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — La Secrétaire

F. R. Rohner — A. Vuille-Bille